

OBJET

ACQUISITION DE TERRAINS

HB 475 / MME MONDON NICOLE / 20 ROUTE DE MONTGAILLARD / SAINT-DENIS
AO 678 / CONSORTS BOYER / RUELLE PAVÉE / SAINT-DENIS

Je vous propose de vous prononcer sur les acquisitions des terrains mentionnés en annexe et en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisitions ;
- de procéder aux versements aux notaires rédacteurs des actes subséquents des honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE


VICTORIA

OBJET

ACQUISITION DE TERRAINS

HB 475 / MME MONDON NICOLE / 20 ROUTE DE MONTGAILLARD / SAINT-DENIS
AO 678 / CONSORTS BOYER / RUELLE PAVEE / SAINT-DENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-35 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

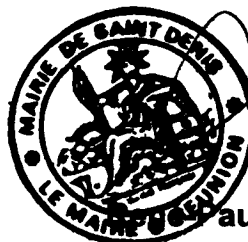
Autorise le Député-Maire à procéder aux acquisitions des terrains mentionnés en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans les actes correspondants et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE



[Signature]
Paul VICTORIA

ANNEXE

REFERENCE CADASTRALE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUISITION	MOTIVATION D'ACQUISITION ET CONDITIONS PARTICULIERES
HB 475 (ex HB 282) 48 m ² 20 route de Montgaillard 97400 SAINT DENIS	Mme MONDON Nicole	Terrain nu situé en zone Ui au PLU.	9 600,00 € (soit 200,00 €/m ²); (ce prix étant inférieur au seuil de consultation des Domaines, il n'a pas été demandé d'estimation.)	Amiable	L'acquisition de ce terrain tend à régulariser l'élargissement qui a été réalisé par les services de la voirie de la Ville sur les propriétés riveraines de la Route de Montgaillard à Saint-Denis.
AO 678 (ex AO 242) 60 m ² Ruelle Pavée 97400 SAINT DENIS	Consorts BOYER	Terrain nu situé en zone Ui au PLU.	22 800,00 € (soit 380,00 €/m ²); (ce prix étant inférieur au seuil de consultation des Domaines, il n'a pas été demandé d'estimation.)	Amiable	L'acquisition de ce terrain, grevé d'un emplacement réservé (n°49) au PLU, est opportune dans le cadre de l'élargissement de la ruelle Pavée à Saint-Denis.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 14/12/2017
En annexe à la Délibération N° 0415-25

LE MAIRE





EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
SAINT DENIS

Section : HB
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/02/2005
Support magnétique :

Número d'ordre du document
d'arpentage : **8213E**
Número d'ordre du registre de
constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(ART. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés(3)
a été établi (1):
A ~~d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~
B ~~En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain~~
C ~~D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé~~
le 03/09/2007 par M ZAMORA géomètre à Mairie de St Denis
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
ou dos de la chemise 6463.
A Saint-Denis Le 03 septembre 2007

Document d'arpentage dressé
par M. d'HUTEAU Guy
à Mairie de St Denis
date 03 Septembre 2007
Signature : 

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréé (géomètre expert, inspecteur géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant)



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : SAINT DENIS

Section : A0
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 12/07/2007
Support magnétique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : **8229 X**
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
INSPECTION CADASTRALE
1, rue Champ Fleuri
BP 7014
97701 SAINT DENIS CEDEX 9

CERTIFICATION
(ART. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés(3) a été établi (1):
A d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain
C D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le **28/06/2007** par M. **ZAMORA P.**, géomètre à **Mairie de St Denis**
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées ou dos de la chemise 6463.
A **Saint-Denis** Le **12 Juillet 2007**

Document d'arpentage dressé par M. **d'HUTEAU Guy**...
à **Mairie de St Denis**...
date : **12 Juillet 2007**
Signature : *[Signature]*

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre, arpenteur, inspecteur géométrique ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités ou signatures (il est différent du Propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant))

